

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
7 décembre 2011  
Français  
Original : arabe

**Assemblée générale**  
**Soixante-sixième session**  
Point 36 de l'ordre du jour  
**La situation au Moyen-Orient**

**Conseil de sécurité**  
**Soixante-sixième année**

**Lettres identiques datées du 5 décembre 2011, adressées  
au Secrétaire général et au Président du Conseil  
de sécurité par le Représentant permanent du Liban  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une plainte formulée contre les forces de l'ennemi israélien qui, le 29 novembre 2011, ont lancé des obus d'artillerie sur le territoire libanais (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale, au titre du point 36 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) Nawaf **Salam**



**Annexe aux lettres identiques datées du 5 décembre 2011  
adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil  
de sécurité par le Représentant permanent du Liban  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Le 29 novembre 2011, entre 1 h 5 et 1 h 20, les forces de l'ennemi israélien ont tiré quatre obus d'artillerie de 155 mm en direction du territoire libanais, qui sont tombés entre les localités de Aïta ach-Chaab et Rmeich aux points de coordonnées suivants :

719852-663317; 719567-663325; 719828-663315.

Cette agression constitue une violation flagrante de la souveraineté du Liban, de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité, du droit international et de la Charte des Nations Unies, ainsi qu'une menace pour la paix et la sécurité internationales.

---